

VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.
Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		B78 vers B			
Dénomination		Prix Unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Frais de dossier				
	Ouvrage				
	Autre				
FORMATION	Pratique				
	Simulateur				
	Heures en supplément				
MONTANT TOTAL EN € TTC					

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

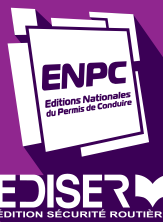
.....

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.



Informations

Formation 7h B(78) vers B



Votre auto-école vous informe sur la formation des conducteurs de véhicules à changement de vitesses automatique, qui souhaitent conduire des véhicules à changement de vitesses manuel. Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Quand puis-je suivre la formation ?

Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez attendre 6 mois après l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique.



CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE

Véhicule utilisé	Enseignement
<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie B, à changement de vitesses manuel. • Appartenant à l'établissement. 	<ul style="list-style-type: none"> • La formation est pratique et individuelle. • Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule. • La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite. • Une partie de la séquence 1 (trafic nul ou faible), limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	• 2 h	• Trafic nul ou faible	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre. • Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
Séquence 2	• 5 h	• Conditions de circulation variées, simples et complexes	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite. • Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE PERMIS B, BOÎTE AUTOMATIQUE VERS BOÎTE MANUELLE
Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016.

Raison sociale de l'établissement : _____
 N° d'agencement : _____
 N° SIREN ou SIRET : _____
 Adresse : _____
 Date et lieu de délivrance de l'agencement préaférentiel : _____

Atteste que : _____

Nom de famille : _____
 Nom d'usage : _____
 Prénoms : _____
 N°(s) IB : _____
 Adresse : _____

Date d'obtention de la catégorie B du permis de conduire (limite à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales) : _____
 N° du permis de conduire : _____
 A suivi les sept heures de la formation complémentaire obligatoire requises pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel.
 Date de délivrance de l'attestation : _____
 Cachet de l'établissement ayant dispensé la formation : _____
 Signature du bénéficiaire de la formation : _____

Exemplaire blanc : Préfecture Exemplaire bleu : Elève Exemplaire rose : Établissement

AVERTISSEMENT : La délivrance de la présente attestation n'est autorisée à compter du jour de la catégorisation du permis de conduire assorti d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où l'élève a passé avec succès l'examen de validation de la formation.

1007 - 01/2016 - 21 - 0117

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.



VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		A2 vers A			
Dénomination		Prix Unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Frais de dossier				
	Ouvrage				
	Autre				
FORMATION	Théorie				
	Pratique				
	Autre				
	Heures en supplément				
MONTANT TOTAL EN € TTC					

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

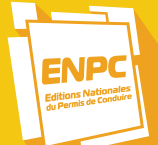
La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. P3dp00-A2A-01-0418



Informations

Formation 7h A2 vers A



EDISER
EDITION SECURITE ROUTIERE

Votre moto-école vous informe sur la formation obligatoire pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire, par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans. Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Crédit: photo © HONDA

Cachet de l'auto-école



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

Objectifs de la formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE

Véhicule utilisé

Catégorie A (véhicule à deux roues) :

- puissance minimale de 50 kW
- cylindrée minimale de 595 cm³ pour un moteur à combustion interne
- rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kw/kg pour un moteur électrique
- poids à vide minimum de 175 kilogrammes
- équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués

L'utilisation d'un véhicule d'une puissance minimale de 40 kw et/ou d'un poids à vide inférieur à 175 kilogrammes est autorisée jusqu'au 31 décembre 2018.

Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette.

Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée. L'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique peuvent être dans ce véhicule suiveur.

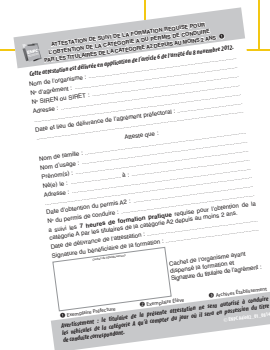
Enseignement

- La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves.
- La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.
- La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).
- La séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	• 2 h	• Théorie	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. • Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection. • Conduite et produits psychoactifs.
Séquence 2	• 2 h	• Maniabilité hors circulation	<p>S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. Explications et travail sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les situations de changements de direction à droite et à gauche, • le freinage, • les techniques d'inclinaison.
Séquence 3	• 3 h	• Circulation et clôture de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. • Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan



À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.



VOTRE BUDGET

Les tarifs portés dans ce document ne constituent pas un devis : ils ne sont que consultatifs. Ils permettent cependant de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

PRESTATIONS		<input type="radio"/> B(96) - <input type="radio"/> BE			
Dénomination		Prix Unitaire € HT	TVA **	Volume	Montant € TTC
DIVERS	Frais de dossier				
	Ouvrage				
	Autre				
FORMATION	Théorie				
	Préparation hors circulation				
	Préparation en circulation				
	Autre				
	Heures supplémentaires				
MONTANT TOTAL					
FORFAIT <input type="radio"/> B(96) - <input type="radio"/> BE					

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut pas être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.

Les formations aux catégories B(96) et BE font l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur: L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route; l'arrêté du 22 décembre 2009; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. BE3DP00 - N° d'impression 02-0418



Informations

Permis

BE - B(96)



EDISER
EDITION SECURITE ROUTIERE

Quelle catégorie de permis choisir pour tracter une remorque avec une voiture ?
 Quel ensemble former avec quelle remorque ?
 Quelles formations suivre et pour quels coûts ?

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

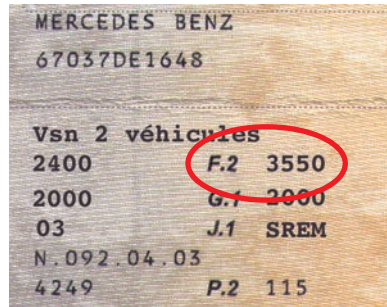
COMPRENDRE LES CATEGORIES B(96) & BE

POUR SAVOIR

QUELLE EST LA CATÉGORIE NÉCESSAIRE

- 1 - Récupérer le certificat d'immatriculation de la voiture et celui de la remorque.
- 2 - Identifier les 2 codes européens F.2 (PTAC) et les additionner.
- 3 - Puis comparer la somme obtenue aux chiffres inscrits dans la ligne mise en couleur dans le tableau ci-dessous.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION



LA BONNE CATÉGORIE DE PERMIS POUR LA BONNE REMORQUE

PTAC/F.2	3500 kg ou			
PTAC/F.2	750 kg ou	+ de 750 kg jusqu'à 3500 kg		+ de 3500 kg
PTAC/F.2 + PTAC/F.2		3500 kg ou	+ de 3500 kg jusqu'à 4250 kg	+ de 4250 kg jusqu'à 12500 kg

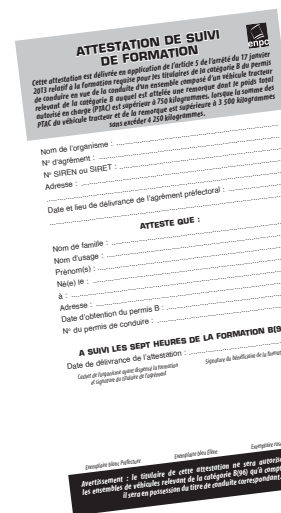
Dispositions administratives diverses

Code (ETG)	<ul style="list-style-type: none"> • Obligatoire, si le dernier ETG obtenu est âgé de plus de 5 ans • La date de la dernière catégorie de permis obtenue fait foi 	
Véhicule-école avec boîte de vitesses (BV) automatique	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie B obtenue avec BV manuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie B obtenue avec BV automatique
	catégories B(96) et BE sans restriction « 78 » permettant la conduite avec BV manuelle ou automatique	catégories B(96) et BE avec restriction « 78 » permettant la conduite avec BV automatique uniquement

LA FORMATION « B(96) » DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Contenu
Séquence 1 HORS CIRCULATION	4 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et comprendre la réglementation : poids et masses, plaques, freinage des remorques, rétroviseurs additionnels, équipements obligatoires de la remorque • Connaître et comprendre la signalisation et des règles de circulation : signalisation spécifique, utilisation des voies, chargement • Connaître et comprendre les vérifications à effectuer avant le départ : état des véhicules, état et bon fonctionnement des feux, état et pression des pneumatiques • Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage • Réalisation d'exercices de maniabilité
Séquence 2 EN CIRCULATION*	3 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale • Angles morts • Changements de direction • Prise en compte des autres usagers • Information et communication avec les autres usagers • Anticipation, distances de freinage et d'arrêt • Trajectoires (virages, voies étroites) • Maîtrise de l'ensemble et partage de la route
* 3 élèves maximum en circulation, 50 minutes au moins de conduite individuelle.		



ATTENTION !

L'attestation de fin de formation, remise par l'auto-école, ne permet pas de conduire avec la mention « 96 »...

C'est uniquement, une fois l'attestation présentée



en Préfecture et la mention portée sur le permis de conduire, comme ci-contre que l'on peut tractier !

VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.
Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		B vers A1		
Dénomination	Prix Unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Frais de dossier			
	Ouvrage			
	Autre			
FORMATION	Théorie			
	Pratique			
	Autre			
	Heures en supplément			
MONTANT TOTAL EN € TTC				

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. P3cp00-BA1-01-0418



Informations

Formation 7h

B vers A1



Votre auto-école vous informe sur la formation nécessaire pour conduire sur le territoire nationale une motocyclette légère ou un véhicule de la catégorie L5e, pour les conducteurs déjà titulaires

de la catégorie B du permis depuis au moins 2 ans. Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Crédit photo © YAMAHA

Cachet de l'auto-école



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.



CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE

FORMATION DISPENSÉE	
Véhicule utilisé	<ul style="list-style-type: none">• motocyclette légère ou véhicule de la catégorie L5e
Enseignement	<ul style="list-style-type: none">• La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1 en cours de validité.• Un enseignant ne peut être autorisé à surveiller que trois élèves au maximum. L'enseignant peut surveiller ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	• 2 h	• Module théorique	• Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.
Séquence 2	• 2 h	• Module hors circulation	• Découvrir le véhicule et ses caractéristiques.
Séquence 3	• 3 h	• Module en circulation	• Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION A LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LEGERES ET DES VEHICULES DE LA CATEGORIE L5e

Nom : _____
Prénom : _____
Né(e) le : _____
À : _____
Date d'obtention de la catégorie B du permis : _____
N° du permis de conduire : _____
Signature du titulaire : _____

Photo

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école.

En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise.

CONDUITE ACCOMPAGNEE

LA FORMATION THEORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont organisés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité .

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leur conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premier secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'environnement et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principaux organes et commandes du véhicule. Effectuer les vérifications intérieures et extérieures. - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. - Regarder autour de soi et avertir. - Démarrer et s'arrêter. - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. - Utiliser la boîte de vitesse. - Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. - Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Tourner à droite et à gauche. - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. - Franchir les ronds points et les carrefours à sens giratoire. - S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau. - Adapter l'allure aux situations.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les caractéristiques des autres usagers. Savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - Evaluer et maintenir les distances de sécurité. - Croiser, dépasser et être dépassé. - Passer des virages et conduire en déclivité. - Passer des virages et conduire en déclivité. - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts,...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre un itinéraire de manière autonome. - Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule. - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter et secourir. - Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. - Préparer et effectuer un voyage longue distance. - Pratiquer l'éco-conduite.

Il est possible d'apprendre à conduire une voiture avant d'atteindre l'âge de 18 ans grâce à l'apprentissage anticipée de la conduite.

Dès 15 ans, après avoir obtenu votre examen théorique général et effectué 20 séances de conduite en auto-école, vous allez pouvoir poursuivre votre apprentissage de la conduite avec un ou plusieurs accompagnateurs de votre choix hors auto-école.

Une **attestation de fin de formation initiale** vous sera remise par votre auto-école. Elle indique que vous avez validé les quatre étapes obligatoires et que votre enseignant estime votre niveau de conduite suffisant pour commencer la conduite accompagnée.

La conduite accompagnée est une formule économique puisque vous n'avez pas à payer de nouvelles séances de conduite en auto-école, mais elle offre aussi de nombreux avantages:

- 70% de chance d'obtenir son permis de conduire du premier coup
- Réduction de la surprime d'assurance relative aux jeunes conducteurs
- Réduction de la période probatoire 2 ans au lieu de 3 ans (attribution des 12 points en 2 ans au lieu de 3 ans)
- souvent d'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur »
- Améliorer vos acquis

Dans le cadre de l'apprentissage anticipée de la conduite, vous serez sous la responsabilité d'un ou de plusieurs accompagnateurs de votre choix y compris hors du cadre familial.

Pour être accompagnateur, il faut remplir les conditions suivantes:

- Etre titulaire du permis B depuis au minimum 5 ans (il n'y a plus de condition d'âge) ;
- Ne pas avoir commis de délit routier (alcool, grand excès de vitesse, suspension ou annulation du permis...);
- Avoir obtenu l'accord de son assureur ;
- Etre mentionné dans le contrat de formation signé avec l'auto-école.

La durée minimum de la phase de conduite accompagnée est fixée à 1 an. Il n'y a désormais plus de durée maximum.

Dans tous les cas, vous devrez avoir parcouru au minimum 3 000 km.

A chaque parcours effectué vous devrez :

- Appliquer l'intégralité des règles du code de la route ;
- Ne pas dépasser les limitations de vitesse applicables aux jeunes conducteurs ;
- Equiper votre véhicule d'un dispositif de doubles rétroviseurs latéraux et d'un disque apposé à l'arrière visible par tous, indiquant la mention « conduite accompagnée » ;
- Détenir l'original de votre formulaire de demande de permis de conduire (la copie ou le récépissé de votre demande) ;
- Détenir votre attestation d'extension de garantie d'assurance ;
- Détenir votre livret additif d'apprentissage et annoter l'ensemble des parcours que vous effectuez (date, temps de conduite, km parcourus, types de trajets empruntés, circonstances de circulation, les difficultés rencontrées ...).

Après avoir débuté la conduite accompagnée, vous et au moins l'un de vos accompagnateurs participerez à **deux rendez-vous pédagogiques obligatoires** (2h minimum).

Ces rendez-vous se dérouleront en présence de votre enseignant à l'auto-école.

Le premier aura lieu après quelques mois de conduite accompagnée (entre 4 et 6 mois).

Le second a lieu à l'issue des 3000 km que vous aurez réalisés.

CONDUITE SUPERVISEE

LA FORMATION THEORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont organisés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité .

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leur conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premier secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'environnement et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

<p>Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principaux organes et commandes du véhicule. Effectuer les vérifications intérieures et extérieures. - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. - Regarder autour de soi et avertir. - Démarrer et s'arrêter. - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. - Utiliser la boîte de vitesse. - Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. - Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
<p>Appréhender la route et circuler dans des conditions normales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Tourner à droite et à gauche. - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. - Franchir les ronds points et les carrefours à sens giratoire. - S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau. - Adapter l'allure aux situations.
<p>Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les caractéristiques des autres usagers. Savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - Evaluer et maintenir les distances de sécurité. - Croiser, dépasser et être dépassé. - Passer des virages et conduire en déclivité. - Passer des virages et conduire en déclivité. - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts,...
<p>Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre un itinéraire de manière autonome. - Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule. - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter et secourir. - Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. - Préparer et effectuer un voyage longue distance. - Pratiquer l'éco-conduite.

La conduite supervisée est réservée aux personnes de 18 ans et plus qui souhaitent acquérir une expérience de la conduite avant le passage de l'examen pratique du permis de conduire. Vous devrez avoir obtenu votre examen théorique général du code de la route et avoir effectué au minimum 20 heures de conduite dans une auto-école.

Vous pouvez prévoir, dès la signature de votre contrat avec l'auto école, de choisir la conduite supervisée ou bien le décider par la suite.

La conduite supervisée peut être effectuée soit avant de passer l'examen pratique du permis, soit après un échec à l'épreuve pratique du permis de conduire.

Dans tous les cas, elle devra être réalisée dans les 3 ans qui suivent l'obtention de votre code de la route et pendant les 3 premiers mois de la phase de conduite supervisée, vous allez participer avec au moins l'un de vos accompagnateurs, à un rendez-vous pédagogique en compagnie de votre enseignant.

Ce rendez vous est obligatoire et est d'une durée minimum de 2 h.

La conduite supervisée est une formule économique puisque vous n'avez pas à payer de leçon de conduite supplémentaire auprès de votre auto-école pour :

- gagner de l'expérience ;
- gagner de l'assurance au volant ;
- améliorer vos acquis;
- augmenter vos chances de réussite à l'épreuve pratique du permis de conduire.

Attention: contrairement à la conduite accompagnée, la conduite supervisée ne diminue pas la période probatoire. Celle-ci reste donc fixée à 3 ans.

Pour effectuer la conduite supervisée, il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial, votre ou vos accompagnateur(s) n'ont pas besoin de passer une formation. Il faut simplement qu'il remplissent les conditions suivantes :

- Etre titulaire du permis B depuis au minimum 5 ans (il n'y a plus de condition d'âge) ;
- Ne pas avoir commis de délit routier (alcool, grand excès de vitesse, suspension ou annulation du permis...);
- Avoir obtenu l'accord de son assureur.

VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.
Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de vous rendre compte de votre budget pour votre formation.

	PRESTATION	MONTANT UNITAIRE HT	TAUX TVA	VOLUME	TOTAL HT	TOTAL TTC
FORMATION	Frais de dossier					
	Fournitures pédagogiques					
	Formation					
	Autre :					
TOTAL TTC						

Dates des prochaines sessions :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Documents à fournir à l'inscription : 2 photos d'identité, justificatif d'état civil (si candidat mineur), Attestation Scolaire de Sécurité Routière ASSR.

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La formation «option cyclomoteur» doit être effectuée sur des véhicules du centre de formation.
Lors de la formation «option quadricycle léger», le véhicule peut ne pas appartenir au centre de formation.
Dans ce cas, il doit être couvert par une assurance pour toute la période d'apprentissage.

La formation AM fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur: L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route; l'arrêté du 22 décembre 2009; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.



Informations

Permis AM



Votre moto-école vous informe sur les nouveaux permis.
Quel permis ? À quel âge ? Sur quels véhicules ? Quelle formation et pour quels coûts ?
Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

LE PERMIS AM

DURÉE DE LA FORMATION

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

QUESTIONNAIRE PRÉALABLE À LA FORMATION

L'élève doit obligatoirement posséder un livret de formation.



Avant l'entrée en formation, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation. Ce questionnaire lui permet de réfléchir à son objectif, de faire le point sur l'état de ses connaissances ainsi que sur le regard qu'il porte sur la conduite et la sécurité routière. Il permet à l'enseignant d'adapter son enseignement aux besoins de l'élève.

ÉQUIPEMENT PENDANT LA FORMATION

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire : casque et gants homologués, chaussures montantes, blouson et pantalon résistant.

BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM

	Cyclomoteur	Quadricycle léger	
Âges	14 ans		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e	L2e	L6e
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou Puissance	50 cm ³ ou 4 kW		
Poids à vide	-	< 350 kg	
Restriction	-	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger	

LA FORMATION DE 8 HEURES MINIMUM

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
1	30 minutes	Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.	<ul style="list-style-type: none"> Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève. Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
2	Minimum 1 h ①	Formation à la conduite hors circulation.	<ul style="list-style-type: none"> Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation.
3	30 minutes	Apports théoriques (code de la route).	<ul style="list-style-type: none"> Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
4	Minimum 3 h ①	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	<ul style="list-style-type: none"> Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction.
5	Minimum 1 h ②	Sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none"> Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

① Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 h (conduite effective par élève).

② La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.

VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		<input type="radio"/> B -	<input type="radio"/> AAC -	<input type="radio"/> CS			
ÉVALUATION DE DÉPART*							
Dénomination		Prix Unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC		
DIVERS	Frais de dossier						
	Livret d'apprentissage						
	Ouvrage Permis B						
	Autre						
FORMATION	Théorie						
	Pratique						
	Simulateur						
	Frais d'accompagnement aux épreuves						
	Heures en supplément						
ou Forfait							
MONTANT TOTAL EN € TTC							

* Évaluation de départ : obligatoire et réalisée avant la signature du contrat

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La formation permis B fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur: L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route; l'arrêté du 22 décembre 2009; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. B3dp00-01-0418



Informations

Permis Voiture B



EDISER
EDITION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Votre auto-école vous informe sur le permis. Quelles formations ? A quel âge ? Pour quels coûts ? Quels programmes de formation ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

PLUSIEURS FILIÈRES POSSIBLES

	Apprentissage Anticipé de la Conduite AAC	Conduite supervisée	B traditionnel boîte manuelle	B 78 : boîte automatique
À partir de :	15 ans	18 ans	18 ans	18 ans
Formation pratique minimum	20 heures	20 heures	20 heures	13 heures
Durée du permis probatoire	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans

AAC

- Un rendez-vous préalable
- Minimum 1 an et 3000 km de conduite accompagnée
- Au moins 2 rendez-vous pédagogiques

Conduite supervisée

- Un rendez-vous préalable

LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail ...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. • Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. • Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. • Démarrer et s'arrêter. • Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. • Utiliser la boîte de vitesses. • Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. • Regarder autour de soi et avertir. • Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender la route et circuler dans des conditions normales 	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. • Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. • Adapter l'allure aux situations. • Tourner à droite et à gauche en agglomération. • Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. • S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
<ul style="list-style-type: none"> • Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et maintenir les distances de sécurité. • Croiser, dépasser, être dépassé. • Passer des virages et conduire en déclivité. • Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. • Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. • Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. • Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...
<ul style="list-style-type: none"> • Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre un itinéraire de manière autonome. • Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. • Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. • Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). • Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. • Pratiquer l'écoconduite.

LES ÉPREUVES DU PERMIS

ÉPREUVES DU PERMIS

Épreuve théorique générale : le code*	<ul style="list-style-type: none"> • 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code • Valable 5 ans ou 5 épreuves
Épreuve pratique	<ul style="list-style-type: none"> • 32 minutes. • Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute. • Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière. • Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

Les permis de conduire de la catégorie B ont une durée de validité de **15 ans**.

* Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.

VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		A1	A2			
ÉVALUATION DE DÉPART*						
Dénomination		Prix Unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC	
DIVERS	Frais de dossier					
	Livret d'apprentissage					
	Ouvrage Permis Moto					
	Autre					
FORMATION	Préparation ETG					
	Préparation plateaux					
	Préparation circulation					
	Simulateur					
	Frais d'accompagnement aux épreuves					
	Heures en supplément					
ou Forfait						
MONTANT TOTAL EN €^{TTC}						

* Évaluation de départ: obligatoire et réalisée avant la signature du contrat

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

La formation permis A1-A2-A fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur: L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route; l'arrêté du 22 décembre 2009; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. A3dp00-03-0618



Informations

Permis A1-A2-A



EDISER
ÉDITION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Votre moto-école vous informe sur les nouveaux permis. Quels permis ? À quel âge ? Quelle moto ? Quelles formations et pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

LES CATÉGORIES DE PERMIS

A1	A2	A	
<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car : <ul style="list-style-type: none"> - cylindrée max: 125 cm³, - puissance max: 11 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,1 kW/kg. • Tricycles à moteur : puissance ≤ à 15 kW. 	<ul style="list-style-type: none"> • Motocyclettes avec ou sans side-car : <ul style="list-style-type: none"> - puissance ≤ à 35 kW - rapport Puissance/Poids : ≤ 0,2 kW/kg. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW. 	Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.	
		Moto avec ou sans side-car	Tricycles à moteur : puissance > 15 kW.
16 ANS	18 ANS	20 ANS	21 ANS

LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premier secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Les thématiques traitées lors des cours sont les suivantes :

- l'équipement du motard,
- comment choisir sa moto,
- les risques liés à la conduite des motocyclettes,
- la pression sociale (publicité, travail ...),
- la pression des pairs, etc.

LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

LES ÉPREUVES DES PERMIS A1 ET A2

LES ÉPREUVES DU PERMIS		
ETG Le code*		<ul style="list-style-type: none"> • 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code • Valable 5 ans ou 5 épreuves
Épreuves plateaux	• Épreuve à allure réduite	<ul style="list-style-type: none"> • Un exercice sans l'aide du moteur, dit «poussette» qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes. • Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée, une autre partie se fait avec la prise en charge d'un passager.
	• Vérifications	<ul style="list-style-type: none"> • À l'issue de l'exercice sans l'aide du moteur, l'expert vérifie l'équipement du motard et interroge le candidat sur les vérifications de sécurité à faire avant le départ.
	• Interrogation Orale	<ul style="list-style-type: none"> • Les 12 fiches d'interrogation orale présentent les grands thèmes de la sécurité routière liés à la pratique de la moto: statistiques accidents, prises de risques, le comportement avec les autres usagers, l'assurance, l'alcool, les drogues,... Loin de les savoir par cœur, il est demandé de connaître leur contenu afin de savoir le restituer en montrant qu'on l'a compris et qu'on a intégré l'ensemble du message.
	• Épreuve à allure plus élevée: freinage	<ul style="list-style-type: none"> • Cet exercice consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.
	• Épreuve à allure plus élevée: évitement	<ul style="list-style-type: none"> • Cet exercice consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.
Épreuve en circulation		<ul style="list-style-type: none"> • Des parcours les plus variés possibles • Conduite autonome durant 5 minutes • Arrêt et redémarrage hors circulation

*Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.